

**ARRETE N°156/VR/DJ/2019 du 04 juillet 2019**

Portant délégation de signature du  
vice-recteur aux personnels de  
direction des établissements publics  
d'enseignement de Mayotte

## LE VICE-RECTEUR

### DIRECTION JURIDIQUE

Site Internet:  
<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse:  
BP 76  
97600 MAMOUDZOU

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 262-1 et R. 262-2 et D. 972-2 ;  
VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat notamment l'article 34, premier alinéa, 2° et 5° traitant des congés de maladie, des congés pour maternité, ou pour adoption, et des congés de paternité et d'accueil de l'enfant en cas de naissance, pouvant être attribués aux fonctionnaires, aux fonctionnaires stagiaires et aux contractuels ;  
VU le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;  
VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
VU le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;  
VU le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;  
VU le décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale ;  
VU l'arrêté du 18 mai 2018 du ministre de l'éducation nationale, nommant Monsieur Dominique GRATIANETTE, attaché d'administration hors classe, dans l'emploi de secrétaire général du vice-rectorat de Mayotte (groupe 3) pour une première période de quatre ans du 01/06/2018 au 31/05/2022 ;  
VU l'arrêté du 17 juin 2019 du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse affectant Monsieur Gilles HALBOUT, Professeur des universités de classe exceptionnelle,



auprès du Préfet de Mayotte, en qualité de Vice-recteur de Mayotte (groupe I) pour une première période de quatre ans, du 01/07/2019 au 30/06/2023 ;

VU l'arrêté du 17 juin 2014 portant nomination de Monsieur Jonathan BAYART, personnel de direction, en qualité de principal du collège de Tsingoni ;

VU l'arrêté du 11 mai 2015 portant nomination de Monsieur Thierry LE QUEAU, personnel de direction de 1<sup>ère</sup> classe, en qualité de proviseur du lycée de Dzoumogné ;

VU l'arrêté du 11 mai 2015 portant nomination de Madame Isabelle HAMON, personnel de direction de 2<sup>ème</sup> classe, en qualité de principale du collège de Kawéni 2 ;

VU l'arrêté du 11 mai 2015 portant nomination de Monsieur Didier LE GUILLOUZER, personnel de direction, en qualité de proviseur du lycée de Dembéni ;

VU l'arrêté du 11 mai 2015 portant nomination de Monsieur Hervé AUGIER, personnel de direction de 1<sup>ère</sup> classe, en qualité de principal du collège de Dzoumogné ;

VU l'arrêté du 11 mai 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Michel BAUDOIN, personnel de direction hors classe, en qualité de principal du collège Nelson Mandela de Doujani ;

VU l'arrêté du 26 mai 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane MARCHAND, personnel de direction de 2<sup>ème</sup> classe, en qualité de principal du collège de Majicavo ;

VU l'arrêté du 29 avril 2016 portant nomination de Monsieur Victor BAKAM, personnel de direction de 1<sup>ère</sup> classe, en qualité de principal du collège Bouéni M'titi à Dzaoudzi Labattoir ;

VU l'arrêté du 29 avril 2016 portant nomination de Madame Sophie BOURDIN, personnel de direction, en qualité de principale du collège Frédéric D'ACHERY à Koungou ;

VU l'arrêté du 29 avril 2016 portant nomination de Monsieur Laurent CAPUS, personnel de direction de 1<sup>ère</sup> classe, en qualité de principal du collège de M'Tsangamouji ;

VU l'arrêté du 29 avril 2016 portant nomination de Monsieur Dominique BACHELOT, personnel de direction hors classe, en qualité de proviseur du lycée professionnel de Kawéni ;

VU l'arrêté du 29 avril 2016 portant nomination de Monsieur Philippe MARY, personnel de direction hors classe, en qualité de proviseur du lycée professionnel de Kahani ;

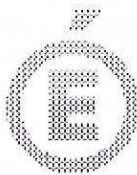
VU l'arrêté du 29 avril 2016 portant nomination de Monsieur Pascal LECOCQ, personnel de direction de 1<sup>ère</sup> classe, en qualité de proviseur du lycée du Nord à Acoua ;

VU l'arrêté du 29 avril 2016 portant nomination de Monsieur François CUILHE, personnel de direction de 1<sup>ère</sup> classe, en qualité de proviseur du lycée de Mamoudzou Nord à Mamoudzou ;

VU l'arrêté du 29 avril 2016 portant nomination de Monsieur Christophe COURTAUD, personnel de direction de 1<sup>ère</sup> classe, en qualité de principal du collège de Ouangani ;

VU l'arrêté du 10 mai 2017 portant nomination de Madame Marguerite VER EECKE, personnel de direction de 1<sup>ère</sup> classe, en qualité de principale du collège Marcel Henry à Chirongui ;

VU l'arrêté du 10 mai 2017 portant nomination de Monsieur Hervé MIRA, personnel de direction de 1<sup>ère</sup> classe, en qualité de principal du collège de Sada ;



VU l'arrêté du 10 mai 2017 portant nomination de Monsieur Laurent CHABASSIER, personnel de direction de 1ère classe, en qualité de proviseur du lycée Younoussa BAMANA ;

VU l'arrêté du 10 mai 2017 portant nomination de Monsieur Eric KEISER, personnel de direction hors classe, en qualité de proviseur du lycée polyvalent Tani Malandi à Chirongui ;

VU l'arrêté du 10 mai 2017 portant nomination de Madame Balbine OLLIER, personnel de direction hors classe, en qualité de proviseure du lycée polyvalent de Sada ;

VU l'arrêté du 10 mai 2017 portant nomination de Monsieur Laurent LECLERCQ, personnel de direction de 1ère classe, en qualité de principal du collège de M'gombani ;

VU l'arrêté du 10 mai 2017 portant nomination de Madame Claudine VANDENDRIESSCHE, personnel de direction de 1ère classe, en qualité de principale du collège de Kani-Keli ;

VU l'arrêté du 13 juillet 2017 portant nomination de Madame Claudine HAAB, personnel de direction de 1ère classe, en qualité de principale du collège de M'Tzamboro ;

VU l'arrêté du 18 avril 2018 portant nomination de Monsieur Joseph BUISAN, personnel de direction hors classe, en qualité de principal du collège de Bandrélé ;

VU l'arrêté du 18 avril 2018 portant nomination de Monsieur Didier PIOLAT, personnel de direction hors classe, en qualité de proviseur du lycée polyvalent de Petite Terre ;

VU l'arrêté du 18 avril 2018 portant nomination de Monsieur Christophe JACQUET, personnel de direction de classe normale, en qualité de principal du collège de Kawéni 1 à Mamoudzou ;

VU l'arrêté du 18 avril 2018 portant nomination de Monsieur David LEPERS, personnel de direction de classe normale, en qualité de principal du collège de Kwalé à Mamoudzou ;

VU l'arrêté du 18 avril 2018 portant nomination de Madame Jocelyne BERNARD, personnel de direction hors classe, en qualité de principale du collège de Bouéni à Bouéni ;

VU l'arrêté du 31 mai 2018 modifié portant nomination de Monsieur Pierre CARAVANO, personnel de direction hors classe, en qualité de principal du collège Ouvoimoja à Mamoudzou ;

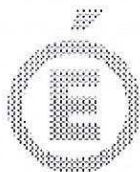
VU l'arrêté du 31 mai 2018 portant nomination de Monsieur François DELATTRE, personnel de direction classe normale, en qualité de principal du collège Ali Halidi à Chiconi ;

VU l'arrêté du 27 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Bruno GOURDEL, personnel de direction de classe normale, en qualité de principal du collège Zakia Madi à Dembeni ;

VU la décision n°2019/02/01 du vice-recteur de Mayotte qui charge Monsieur Benjamin LAZARD-PEILLON, personnel de direction Classe Normale, affecté au collège Zena M'Déré de Pamandzi en tant que principal-adjoint, d'assurer les fonctions de principal à compter du 12 février 2019 au 31 juillet 2019 ;

**SUR proposition** du Secrétaire Général du Vice-rectorat ;

## ARRETE



**Article 1 :** Il est donné délégation de signature aux chefs des établissements publics d'enseignement de Mayotte, pour signer tous les actes de gestion ayant trait :

- Aux congés de maladie ordinaire ;
- Aux congés pour maternité ou pour adoption ;
- Aux congés de paternité et d'accueil de l'enfant ;

Concernant les agents fonctionnaires, les fonctionnaires stagiaires et les agents non-titulaires ayant plus de six mois de services.

**Article 2 :** L'arrêté n° 143 VR/ SJ/2019 portant délégation de signature du Vice-recteur de Mayotte est abrogé.

**Article 3 :** Monsieur le Secrétaire Général du vice-rectorat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le Vice-recteur

Gilles HALBOUT



Copies :

- Recueil des actes administratifs
- Etablissements publics d'enseignement